



ARRETE PORTANT REGLEMENTATION DE LA CIRCULATION

6.4 Autres actes réglementaires

OBJET : Police Municipale – Réglementation de la circulation

Le Maire de la commune de Pailharès,

Vu le code de la route ;

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n°82.213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée et complétée par la loi n°82.623 du 22 juillet 1982 et 83.8 du 7 janvier 1983 ;

Vu le décret n°86.475 du 14 mars 1986 relatif à l'exercice du pouvoir de police en matière de circulation routière et modifiant certaines dispositions du code de la route

Vu les pouvoirs qui lui sont conférés en matière de réglementation de la circulation

Vu la demande de la société AZ TECHNOLOGIE dont le siège se situe 9 Avenue de Norvège 91140 VILLEBON SUR YVETTE, représentée par M. BENAZZOUZ Amine, en date du 27 août 2025

Considérant qu'il y a lieu, à l'occasion des travaux pour le recalage d'un poteau au niveau du 205 Pièces de la Croix / Guironnet de réglementer la circulation

ARRETE

Article 1 : A compter du 29 août 2025, et jusqu'au 9 septembre 2025 : la Société **AZ TECHNOLOGIE** pourra prendre des mesures de restriction de circulation en fonction de ses besoins dans le cadre d'une intervention route de Mahussier pour le recalage d'un poteau fibre.

Article 2 : L'accès des services de secours devra être possible pendant toute la durée du chantier, la société AZ TECHNOLOGIE s'engage à limiter la gêne occasionnée aux riverains et usagers pendant les interventions.

Article 3 : La signalisation appropriée sera systématiquement mise en place par et à la charge de la société AZ TECHNOLOGIE

Article 4 : Le présent arrêté entrera immédiatement en vigueur dès que les formalités de notifications ou de publications nécessaires auront été effectuées et lorsque la signalisation réglementaire sera mise en place.

Sont chargés de l'exécution du présent arrêté, chacun en ce qui les concerne :

- Madame la Maire, et les services techniques
- Entreprise AZ TECHNOLOGIE dihia.bakiri@aztechnologie.fr

Fait à Pailharès le 28 août 2025

